Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
6 juin 2023
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Note du Secrétariat

Dans le présent document, il est proposé de nommer deux nouveaux membres et de renouveler le mandat d'un membre du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle, conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence révisés du Comité, approuvés par le Conseil dans sa décision IDB.48/Dec.5.

I. Aperçu général

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle est un comité consultatif créé en vertu de l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du développement industriel pour conseiller ce dernier et le Directeur général sur les questions qui relèvent de son mandat.

2. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence du Comité, le Conseil a nommé à ce dernier les membres dont les noms suivent :

a) En vertu de la décision IDB.48/Dec.6, le 26 novembre 2020, pour un mandat de trois ans allant du 26 novembre 2020 au 25 novembre 2023, ou à la nomination de nouveaux membres (ou au renouvellement du mandat des membres en place) à la cinquante et unième session ordinaire du Conseil, si cette date est postérieure :

M. Elmar Vinh-Thomas (Afrique du Sud)	Groupe des États d'Afrique
M. S. Lakshman Athukorala (Sri Lanka)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique
M. Michael N. Parker (Jamaïque)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.23-10611 (F) 230623 260623

Merci de recycler

b) En vertu de la décision IDB.50/Dec.7, le 23 novembre 2022, pour un mandat de trois ans allant du 23 novembre 2022 au 22 novembre 2025, ou à la nomination de nouveaux membres (ou au renouvellement du mandat des membres en place) à la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, si cette date est postérieure :

Mme Sabina Blaskovic (Croatie)	États inscrits sur la liste D
M. Tuncay Efendioglu (Türkiye)	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

3. Conformément au paragraphe 8 des termes de référence du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle [1] et à la décision IDB.45/Dec.13 du Conseil, « les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois (soit six ans au maximum). Le renouvellement des sièges se fait de façon échelonnée pour assurer la continuité ». Deux membres effectuent actuellement un premier mandat de trois ans : Mme Sabina Blaskovic (Croatie) et M. Tuncay Efendioglu (Türkiye). M. Michael Parker (Jamaïque) a opté pour un nouveau mandat de deux ans. Deux membres, M. Lakshman Athukorala (Sri Lanka) et M. Elmar Vinh-Thomas (Afrique du Sud), ont achevé leur second mandat et leur poste au sein du Comité devient vacant.

4. Conformément à la décision IDB.50/Dec.7, le Conseil a approuvé une liste de réserve non exhaustive de candidatures susceptibles d'être examinées dans la perspective de futures vacances de siège au Comité. Des précisions concernant le processus et la sélection sont fournies dans le document IDB.50/24. Conformément au paragraphe 7 des termes de référence du Comité, il est dûment tenu compte du principe d'une répartition géographique équitable. Les candidats suivants, issus du même groupe régional, ont été approchés pour occuper les deux sièges vacants au Comité et ont confirmé être disponibles pour effectuer un mandat de trois ans :

M. Ibrahim James Pam (Nigéria)	Groupe des États d'Afrique
Mme Susan Verghese (Inde)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique

5. Les curriculum vitæ succincts des deux candidats inscrits sur la liste et du membre dont il est proposé de renouveler le mandat figurent dans les documents de séance IDB.50/CRP.13 et IDB.48/CRP.9, respectivement.

6. Compte tenu de l'actuel déséquilibre de la représentation des femmes et des hommes au sein du Comité, le Conseil est vivement encouragé à envisager des mesures propres à renforcer la parité femmes-hommes lors du prochain appel à candidatures et de la prochaine procédure de sélection.

[1] Le paragraphe 8 du mandat du Comité consultatif indépendant de supervision est libellé comme suit :
« 8. Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois (soit six ans au maximum). Conformément à la décision IDB.45/Dec.13 du Conseil, le renouvellement des sièges se fait de façon échelonnée pour assurer la continuité. Des informations précises à ce sujet figurent dans les procédures internes du Comité de contrôle (voir par. 25). Le mandat d'un membre débute à la date de sa nomination par le Conseil et expire à l'issue d'une période de trois ans ou à la date de la nomination d'un autre membre (ou du renouvellement du mandat du premier) à la session ordinaire du Conseil de l'année concernée, si cette date est postérieure. »

II. Mesures à prendre par le Conseil

7. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note du document IDB.51/23 relatif à la composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle ;

b) Nomme, conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence du Comité, les membres dont les noms suivent :

i) Pour un mandat de trois ans allant du 26 novembre 2023 au 25 novembre 2026, ou à la nomination de nouveaux membres (ou au renouvellement du mandat des membres en place) à la session ordinaire du Conseil de l'année concernée, si cette date est postérieure :

M. Ibrahim James Pam (Nigéria)	Groupe des États d'Afrique
Mme Susan Verghese (Inde)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique

ii) Pour un mandat de deux ans allant du 26 novembre 2023 au 25 novembre 2025, ou à la nomination d'un nouveau membre à la session ordinaire du Conseil de l'année concernée, si cette date est postérieure :

M. Michael N. Parker (Jamaïque)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes